



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports

Question écrite n° 27867

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les propositions exprimées par le club des Villes et territoires cyclables pour faire du vélo l'outil de mobilité durable et équitable des territoires. Les membres de ce club suggèrent notamment la mise en œuvre d'un plan ambitieux de développement du stationnement, cette action se déployant dans l'habitat collectif existant (garages vélos, box, stationnement sur voirie...), dans les équipements publics et dans les gares. Or il constate que des besoins similaires existent également pour les deux roues motorisés, dont on sait qu'ils sont utilisés très souvent par des jeunes, habitant notamment des zones peu desservies par les transports publics. Considérant l'importance de l'enjeu en termes de mobilité, il conviendrait sans doute d'élargir la réflexion sur le stationnement sécurisé à l'ensemble des deux roues. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur ce point.

Texte de la réponse

Dans le cadre des politiques locales de déplacements menées par les collectivités, le plan de déplacements urbains est le document de référence. Il vise des objectifs de sécurité et de préservation de l'environnement par la complémentarité entre les modes. À ce titre, il inclut les deux-roues motorisés et prend en compte les besoins spécifiques liés à leur stationnement. Le Gouvernement a par ailleurs réaffirmé son engagement en faveur du vélo, en installant le 3 juin dernier, sous l'autorité du ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche, un Comité de pilotage interministériel, appelé à définir les objectifs et les mesures à prendre pour développer les « mobilités actives », et tout particulièrement la marche et le vélo. En effet, il est apparu prioritaire au Gouvernement d'étudier des mesures permettant le développement de ces modes alternatifs aux véhicules motorisés, dont les atouts en termes d'environnement, de santé, d'économie et de vie sociale sont évidents.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27867

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5399

Réponse publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 889